

Objectif E3

Favoriser des bâtiments privés sains et économes en énergie

Indicateur - Pourcentage de permis d'urbanisme délivrés répondant à des critères d'éco-construction



LOGEMENT

Action

28

Informer sur les « logements exemplaires »

Contexte

Afin d'encourager l'émergence de bâtiments respectant les règles de l'éco-construction il est utile, à l'exemple du label « bâtiment exemplaire » mis en place par la Région, de faire connaître les maisons ou immeubles uclois sains (souci de la pollution intérieure) et économes en énergie (souci de la pollution extérieure).

Développement de l'action

Une information sur les constructions dites « exemplaires » doit s'adresser à un large public afin de susciter, autant du point de vue du privé que du professionnel l'envie de promouvoir ce type de construction.

- Organiser des visites d'immeubles exemplaires (réalisés ou en cours de construction) à destination du grand public, des entrepreneurs, des investisseurs... notamment lors des journées du patrimoine.
- Proposer un récapitulatif de l'ensemble des aides existantes pour les constructions exemplaires (label régional, primes, prêts bancaires avantageux...).

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : promouvoir des bâtiments sains et économes en énergie.

Économiques : démystifier l'inaccessibilité économique de ces types de constructions.

Sociaux : sensibiliser à l'éco-construction.

Indications de calendrier

Action en cours à préciser lors des prochaines journées du patrimoine (septembre 2010).

Acteur(s)

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	
Autre(s)	

Moyens financiers

Gestion courante du Service Environnement + communication appropriée autour de l'évènement.

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)